



VILLE DE
LAC SAINT
JOSEPH

Vol.13, No 06 • Décembre 2021

Le Tour du lac

JOYEUX NOËL !
BONNE ANNÉE !



Retrouvez-nous sur
facebook.

www.villelacstjoseph.com • info@villelacstjoseph.com

LE MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

Je veux débiter ce premier Mot du Maire en vous remerciant vous, les citoyens et citoyennes de Ville de Lac St-Joseph de la confiance accordée en me choisissant comme Maire de notre municipalité.

Le mandat qui débute pour moi a été porté au cours des années par les différents maires et conseillers qui ont su administrer la Ville et vous accompagner dans vos projets.

Je veux aussi prendre le temps de remercier en votre nom trois membres du conseil précédent qui ne se sont pas représentés. Pour leur engagement : Merci à Michel Croteau pour les vingt ans à la municipalité comme conseiller d'abord et puis comme Maire durant huit ans. Également à Jacques Tessier, vingt ans de service aussi. Merci pour son dévouement et sa grande disponibilité. Merci également à Clément Gignac pour sa précieuse collaboration et qui a quitté le conseil pour le Sénat canadien.

Également, je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers Michel Cordeau et Steeve Gauthier qui complètent l'équipe avec Jocelyne Boivin, Yvan Duval, Jean-Sébastien Sheedy et Claude Tessier.

Au cours des dernières semaines, une campagne électorale intéressante m'a permis de vous rencontrer et d'échanger avec plusieurs d'entre vous.

Vous m'avez fait connaître vos attentes, vos idées et vos préoccupations et j'en ai pris bonne note.

Je peux vous assurer que l'équipe de conseillers et moi-même aurons à cœur de prendre le temps de les évaluer et d'y répondre.

En acceptant leur mandat les membres du conseil s'engagent à :

- avoir de l'écoute,
- une gouvernance rigoureuse,
- penser et agir au bénéfice de nos concitoyens en respect de nos ressources financières et humaines

Les enjeux d'aujourd'hui sont différents de ceux d'hier. La population autour du lac change. Comme municipalité il faut en prendre acte, mieux informer et mieux s'informer des besoins et des attentes. Nous nous devons de laisser une place à la discussion et aux nouvelles idées.

Il nous faut aussi, comme communauté, partager une vision commune d'avenir pour nous et nos enfants en protégeant notre environnement tout en permettant un usage respectueux des lieux.

Notre vision est simple :

Préserver le lac, notre ressource naturelle, doit être notre priorité à tous et toutes. Il est le cœur de notre vie quotidienne et la raison de notre présence. Ceci ne signifie pas de cesser les activités nautiques ou de loisirs mais bien d'en comprendre les impacts pour mieux prévenir afin de profiter encore très longtemps d'un lac en santé dont la valeur de nos résidences sont tributaires.

C'est une équation fort simple exigeant un partage de connaissances et le respect.

La sécurité, la route, l'environnement au sens large et les finances seront aussi dans les préoccupations importantes du conseil. Dans un petit secteur de villégiature comme le nôtre, tout est relié.

Comme Ville nous devons également assurer une présence régionale forte et ouverte.

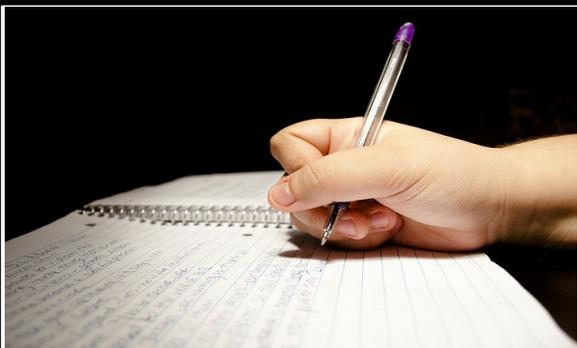
Nous sommes déjà au travail. Les prochaines semaines permettront au nouveau conseil de se familiariser avec les dossiers pour certains et surtout de réfléchir ensemble à ce que nous pouvons et voulons faire pour la population. Il y aura de la continuité dans plusieurs dossiers. Certains viendront à terme et d'autres s'ajouteront. Je vous assure de ma pleine collaboration.

Vous avez le goût de vous impliquer pour la suite? Être membre d'un comité selon vos intérêts? Faites-nous le savoir. Il y a place à la collaboration et aux nouvelles idées.

Établir une communication directe, une gouvernance collaboratrice et équitable dans une approche-client pour et au bénéfice de notre population, c'est mon engagement envers vous.

Au plaisir de vous rencontrer et Heureux Temps des Fêtes!

Yvan Côté, Maire



RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

Voici un résumé des résolutions adoptées au cours des dernières séances du Conseil:

Résolution no CA-21-05-17-06 Résolution donnant mandat à la firme Numérique.ca pour la mise à niveau de notre site web.

Résolution no CA-21-05-17-07 Résolution donnant mandat à M. Robert Giroux, a.g. de la firme Groupe Giroux, pour confectionner une description technique et le plan du territoire visé par l'annexion soit ce territoire situé entre la limite territoriale contiguë des villes de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac et la ligne médiane de la Rivière-aux-Pins.

Résolution CA-21-05-17-08 Avis de motion en vue de l'adoption d'un projet de Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) (Règlement no 2021-274).

Résolution CA-21-05-17-09 Résolution autorisant la directrice générale à donner mandat à la firme Sani-Terre d'ajouter des collectes supplémentaires pour la période estivale 2021.

Résolution CA-21-05-17-10 Résolution acceptant la soumission de Pax Excavation inc. selon les prix unitaires soumis pour les travaux de voirie, de pavage et de réfection de ponceaux concernant le chemin Thomas-Maher.

Résolution CA-21-05-17-11 Résolution donnant mandat à l'inspecteur municipal d'aviser le propriétaire du lot 4745227 de se conformer aux normes environnementales applicables et nous soumettre une solution appropriée au plus tard le 15 juin 2021.

Résolution CA-21-05-17-12 Résolution acceptant la soumission de Soluquai pour l'installation des bouées.

Résolution CA-21-05-17-13 Résolution autorisant la directrice générale à embaucher Mme Marlène Dorion à titre secrétaire-réceptionniste au salaire horaire de 20 \$.

Résolution CA-21-05-26-02 Résolution afin de:

- Imposer conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), une réserve pour fins publiques sur le lot 4742294, Cadastre du Québec pour fins de réserve foncière municipale;
- Retenir les services professionnels de Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. pour la préparation de toutes les procédures nécessaires pour l'imposition de la réserve pour fins publiques à l'encontre de l'immeuble précité;
- Autoriser un avocat de ce cabinet à signer pour elle et en son nom tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution;
- Retenir les services professionnels des arpenteurs Groupe Giroux pour la préparation des descriptions techniques du lot précité aux fins de la publication de l'avis de réserve pour fins publiques.

Résolution CA-21-06-21-07 Résolution autorisant la directrice générale à verser la compilation des journées de vacances à la banque de vacances de Mme Vivian Viviers en indiquant que ces quarante-sept (47) semaines devront être prises ou payées dans un délai de quatre (4) ans soit au plus tard le 30 juin 2025.

Résolution CA-21-06-21-08 Résolution accordant mandat à la firme WSP d'ajouter la réfection des ponceaux du 416 Thomas-Maher et du 246 Thomas-Maher, travaux facturés à un taux horaire plus le matériel.

Résolution CA-21-08-16-07 Résolution fixant le tarif du personnel électoral lors de la période de révision, le vote par anticipation et le jour du scrutin.

Résolution CA-21-08-16-08 Résolution demandant à la MRC de La Jacques-Cartier de prendre les dispositions nécessaires afin de retirer l'action 18, soit l'aménagement d'une caserne, prévue à la cinquième année de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en vigueur, de soumettre cette demande pour autorisation au ministère de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* et autorisant la directrice générale à signer les documents afférents à cette requête.

Résolution CA-21-08-16-09 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, pour et au nom de la municipalité, le tout conformément à l'article 555 de ladite loi.

Résolution CA-21-08-16-10 Résolution adoptant les états financiers préparés par la firme Beaudet Fontaine pour l'année 2020.

Résolution CA-21-09-20-06 Résolution donnant mandat à la firme WSP de procéder à l'étude hydraulique du bassin versant situé à proximité des propriétés sises aux 377 et 379, chemin Thomas-Maher et éliminer sur environ 60 m.l. les obstructions ponctuelles identifiées (gravier et arbres) dans le tracé naturel en méandre du fossé latéral, se situant dans le boisé entre les deux propriétés afin de régulariser l'écoulement naturel de l'eau en provenance de l'arrière-lot des terrains de la SÉPAQ, le coût total des travaux étant estimé entre 12 000 \$ et 15 000 \$.

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS (suite)

Résolution CA-21-09-20-07 Résolution approuvant le règlement d'emprunt numéro 38-2021 de 1 042 841 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 juillet 2021.

Résolution CA-21-09-20-08 Résolution statuant de ne pas donner suite à l'offre de service de Nuran concernant la téléphonie cellulaire pour le moment.

Résolution CA-21-09-20-10 Résolution acceptant la correction à apporter par la greffière au Tableau 1 de l'article 25 du *Règlement de lotissement* en enlevant la profondeur minimale de 115 m.

Résolution CA-21-09-20-11 Résolution relative à une proposition de la CBJC et confirmant ce qui suit:

- ◆ que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- ◆ Que la municipalité est d'accord pour réaliser la proposition de diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph et s'engage à contribuer à la réalisation des projets proposés par la CBJC dans le cadre de la diagnose 2.0 en fonction de la répartition des coûts convenus avec les deux autres municipalités riveraines selon l'échéancier suggéré ;
- ◆ Qu'un montant de 25 000 \$ soit réservé pour sa contribution aux projets prévus à l'été 2022, sous réserve de l'acceptation du budget par le futur conseil municipal.

Résolution CA-21-09-27-03 Résolution autorisant la directrice générale à faire la demande de subvention dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Résolution CA-21-09-27-04 Résolution accordant mandat à la firme WSP pour la gestion des demandes d'autorisation aux différents ministères, la rédaction des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux suivant l'offre de service relativement au prolongement de la rampe de mise à l'eau.

Résolution CA-21-11-15-02 Résolution confiant à Mme Jocelyne Boivin le mandat d'agir à titre de maire suppléant pour la prochaine année et l'autorisant à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires incluant les documents bancaires, en l'absence du Maire.

Résolution CA-21-11-15-03 Résolution désignant M. Yvan Côté, Maire, Mme Jocelyne Boivin, maire suppléant et M. Michel Cordeau, conseiller responsable des finances, comme signataires de toutes transactions nécessaires ainsi que les chèques concernant le compte de Ville de Lac-Saint-Joseph, portant le numéro 70458 auprès de la Caisse Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

De plus, les chèques doivent toujours porter deux (2) signatures sur quatre (4), les personnes autorisées étant M. Yvan Côté, Mme Jocelyne Boivin ou M. Michel Cordeau ainsi que la directrice générale, Mme Vivian Viviers.

Résolution CA-21-11-15-04 Résolution désignant M. Jean-Sébastien Sheedy comme représentant au sein du Conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.



CONSTRUCTION & RENOVATION
Racine Inc.
Entrepreneur Général

Alain Racine, entrepreneur
Tél. : 418.872.5111 ▪ Cell. : 581.307.5771
racine1340@hotmail.com

APCHL
R.B.Q. : 5697-8836-01

- Finition intérieure et extérieure ▪
- Construction et rénovation ▪
- Salle de bain et cuisine ▪
- Finition de sous-sol ▪
- Garage et remise ▪
- Portes et fenêtres ▪
- Patio ▪

Notre fierté est dans votre entière satisfaction

États financiers | Fiscalité | Comptabilité

1065, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 3W1

418 686-4299 | 1 888 596-4299 | Téléc.: 418 686-4298
bfa@qc.aira.com | beaudetfontaine.com

**bf Beudet
Fontaine CPA s.a.**

Société de comptables professionnels agréés
et services fiscaux

Michel Fontaine
M. Fisc., CPA auditeur, CGA

LE MOT DU CONSEILLER, DISTRICT NO 1



Chers citoyens et citoyennes,

C'est avec beaucoup de plaisir que je continuerai à siéger au conseil municipal et à vous représenter dans votre district.

Je me joins à une nouvelle équipe dynamique et soucieuse de répondre à vos attentes.

On m'a confié le mandat des relations humaines avec Mme Jocelyne Boivin ainsi que la responsabilité du Club Nautique St-Louis.

Depuis deux ans, le Club Nautique est géré par Camp Académie qui reçoit de plus en plus de jeunes durant la saison estivale. En 2021, le Club Nautique a reçu plus de 225 enfants et l'espace commence à manquer. L'arrivée de plusieurs nouveaux propriétaires et familles nous apportent de nouvelles demandes et de nouvelles idées.

C'est pourquoi nous songeons à améliorer nos installations pour les jeunes afin d'en faire un lieu de rassemblement, autant pour les jeunes que pour les adultes, plus accueillant, plus convivial et plus sécuritaire. Soyez assurés que vous serez consultés avant d'entreprendre quelque modification que ce soit.

De plus, je continuerai à travailler sur le dossier de la couverture cellulaire sur notre territoire, de concert avec les responsables de la MRC de la Jacques-Cartier.

J'en profite pour vous offrir mes meilleurs vœux pour un très Joyeux Noël et une Année 2022 de santé et bonheur!

Yvan Duval, *conseiller district no 1*



A colorful poster for ZUMBA + musculation classes. The background is white with vibrant, abstract shapes in pink, blue, yellow, and green. The word 'ZUMBA' is written in large, blue, stylized letters. Below it, '+ musculation' is written in red. To the right, 'au Lac St-Joseph' is written in red cursive, and 'ou avec' is written in red next to a blue Zoom meeting icon. The text 'Lundi, Mercredi & Vendredi 9:30 à 11:00 10\$/séance' is written in blue. At the bottom, 'Jacinthe Lacroix 418-456-3491 jacinthelacroix@me.com' is written in red. On the right side, there is a black and white photo of a woman in a blue sports bra and plaid pants, performing a Zumba move with one leg raised.

LE MOT DU CONSEILLER, DISTRICT NO 2



Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec enthousiasme que j'aborde mes fonctions de conseiller municipal du district no 2.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Jacques Tessier, votre ancien conseiller du district no 2, pour son implication importante dans les affaires de la ville, notamment en ce qui concerne les travaux de voirie, au cours des 20 dernières années et je lui souhaite une bonne retraite de la vie municipale.

Le Maire m'a confié la tâche des finances municipales et j'essaierai de continuer l'excellent travail accompli par M. Clément Gignac avec un contrôle serré des dépenses.

Depuis l'élection du 7 novembre, nous travaillons à l'élaboration du budget pour l'année 2022 et nous déposerons un budget équilibré, comme le requiert la loi, à la prochaine séance régulière du conseil municipal, le 20 décembre 2021. Notre travail a été grandement facilité grâce à l'appui de notre directrice générale, et la bonne gestion des dépenses par le conseil municipal précédent nous permet d'envisager qu'il n'y aura aucune hausse du taux de taxation pour la prochaine année. Vous trouverez d'ailleurs à l'intérieur de ces pages, le projet de budget 2022.

En terminant, je vous souhaite un bon hiver ainsi que de très Heures Fêtes!

Michel Cordeau, Conseiller, district no 2.

ENTRETIEN **J.P.** BOUCHER INC.

- NETTOYAGE PRINTANIER
- TONTE DE PELOUSE
- RAMASSAGE DE FEUILLES
- TRAVAUX DIVERS



418-875-2195

Au Lac-Saint-Joseph, votre garantie de satisfaction!

LE MOT DU CONSEILLER, DISTRICT NO 3



Cher Citoyen chère Citoyenne,

C'est avec plaisir que lors du dernier conseil municipal, j'ai accepté les rôles suivants:

- Responsable de la route,
- Responsable des bâtiments municipaux,
- Représentant de la ville à la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Vous comprendrez qu'avec toutes ces nouvelles responsabilités, j'ai dû me retirer du C.A. du Club Nautique St-Louis, mais je demeure toujours disponible pour aider, car c'est un dossier qui me tient à cœur. Monsieur Yvan Duval prendra la relève et je suis confiant qu'il remplira son rôle avec brio.

Comme le déneigement de la route est commencé, le contremaître nous demande de vous informer de faire attention quand vous placez vos bacs le long de la route. Il est important de les positionner le plus loin possible de la chaussée.

Je vous rappelle que si vous constatez quelque chose d'anormal sur la route, vous pouvez en informer notre inspecteur ou notre directrice générale. Merci de votre collaboration.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter un bon temps des Fêtes en famille.

Jean-Sébastien Sheedy

Conseiller district no 3.



Télévision
Internet
Téléphonie

418-875-1118

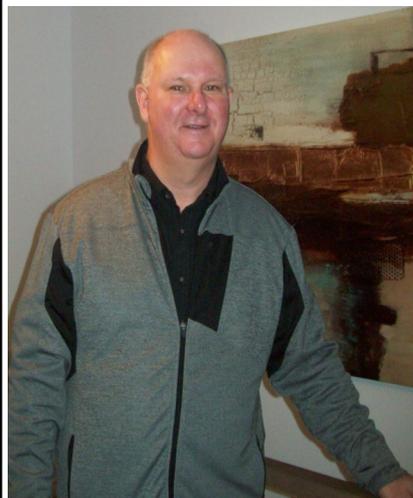
www.coopcscf.com

130, rue Désiré-Juneau,
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



COOPÉRATIVE CÂBLODISTRIBUTION
STE-CATHERINE-FOSSAMBAULT

LE MOT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL



Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la pandémie, plusieurs d'entre vous avez entrepris des travaux de réparations, de rénovations ou de construction. Il est important qu'avant de débiter vos travaux vous fassiez une demande de permis.

Je vous indique donc ci-dessous les procédures à suivre pour obtenir l'émission d'un permis.

Étapes à suivre pour une demande de permis auprès du service de l'urbanisme

Dans quelles situations avez-vous besoin d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux que vous désirez réaliser ?

Voici les diverses étapes expliquant le processus municipal afin de réaliser votre projet :

La première question à se poser est quel est le type de travaux que vous désirez accomplir et si ces derniers requièrent un permis ou un certificat d'autorisation.

Une fois que l'on sait qu'un permis est nécessaire pour la réalisation de notre projet, il est important de connaître les normes s'y rattachant.

Il existe deux moyens de connaître ces normes :

- Se procurer un dépliant explicatif disponible à l'hôtel de ville et très bientôt sur notre site internet.
- Communiquer avec le Service d'urbanisme afin d'expliquer votre projet et se renseigner sur la marche à suivre et les diverses normes en vigueur.

Attention, certains travaux sont assujettis à des normes précises de protection du milieu naturel et à des directives gouvernementales strictes. Les secteurs aux abords du Lac sont les principaux concernés. Toutefois, il est préférable de vous renseigner sur votre secteur pour éviter tout retard dans vos démarches.

Une fois ces informations recueillies, il est maintenant temps de remplir le formulaire de demande de permis lui aussi disponible à l'hôtel de ville ou sur demande par courriel électronique. Une fois complété, ce formulaire est remis avec les plans et tous les autres documents nécessaires à l'analyse de votre dossier par le responsable du service de l'urbanisme.

Suite au dépôt des documents, le Service d'urbanisme peut alors débiter l'analyse de votre dossier et par le fait même délivrer le permis. Les délais normaux pour l'émission d'un permis sont de 1 à 4 semaines dépendamment de l'ampleur du projet et de la nécessité de le présenter au comité consultatif en urbanisme et au conseil municipal.

Délais de délivrance du permis ou du certificat et délais de réalisation des travaux

Si le projet répond aux conditions fixées, le permis de construction est généralement délivré dans un délai de quelques jours suivant le dépôt de la demande. Ce délai peut toutefois être prolongé si, par exemple, la délivrance du permis de construction ou du certificat est reliée à l'approbation du CCU et du Conseil municipal pour une demande de dérogation mineure.

Obligations du propriétaire ou du requérant d'un permis

Sans restreindre l'obligation de tout propriétaire, occupant ou requérant de respecter toutes les dispositions des règlements d'urbanisme, le propriétaire doit :

- 1) obtenir tout permis, certificat ou autorisation requis avant d'entreprendre les travaux;
- 2) **orsque le permis ou certificat est prêt et disponible au bureau municipal, le requérant doit acquitter les frais du permis et se procurer le document avant d'entreprendre tout travaux sous peine de pénalités ;**
- 3) afficher tout permis ou certificat d'une façon bien visible, à l'endroit des travaux, durant toute la durée des travaux;

- 4) conserver, en tout temps, sur les lieux des travaux, une copie des plans approuvés par le fonctionnaire désigné;
- 5) *réaliser les travaux en conformité avec le permis, le certificat ou l'autorisation délivré et les dispositions des règlements d'urbanisme;*
- 6) *cesser ou s'abstenir de commencer les travaux lorsque son permis, son certificat ou l'autorisation est annulé, devenu caduc ou suspendu;*
- 7) *prendre toute mesure nécessaire afin de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes lorsque requise par le fonctionnaire désigné;*
- 8) fournir, lorsqu'exigé par le fonctionnaire désigné, un certificat de localisation de l'emplacement des fondations dès la mise en place des fondations ou partie de fondation. Le fait de ne pas remettre ce certificat de localisation au fonctionnaire désigné équivaut à une suspension de permis et une suspension des travaux est donc automatique.

Infractions et pénalités

Commets une infraction toute personne physique ou morale qui ne se conforme pas à une disposition des règlements d'urbanisme.

Sans restreindre la portée du premier alinéa, commets une infraction toute personne morale ou physique qui, notamment :

- 1) occupe ou fait usage d'un terrain, d'une construction, d'un ouvrage, d'un bien mobilier ou d'une partie de ceux-ci en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme;
- 2) permet l'occupation ou l'usage d'un terrain, d'une construction, d'un ouvrage, d'un bien mobilier ou d'une partie de ceux-ci en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme;
- 3) abat un arbre en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme;
- 4) érige, modifie, transforme, agrandit ou permet l'érection, la modification, la transformation ou l'agrandissement d'une construction ou d'un ouvrage en contravention d'une disposition des règlements d'urbanisme ou sans avoir obtenu, au préalable, tout permis, certificat ou autorisation requis au présent règlement;
- 5) contrefait, altère, falsifie ou autorise la contrefaçon, l'altération ou la falsification d'un permis ou d'un certificat prévu au présent règlement;
- 6) refuse de laisser le fonctionnaire désigné, ou une personne autorisée qui l'accompagne, visiter ou examiner un immeuble, un terrain, une construction, un ouvrage ou un bien mobilier dont elle est propriétaire ou occupant ou empêche ou entrave cette visite ou cet examen.

Amendes

Toute personne, physique ou morale, qui commets une infraction est passible d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 1 000 \$. En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 600 \$ et d'au plus 2 000 \$. Toute infraction continue à une disposition des règlements d'urbanisme constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte.

En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout questionnement. Au plaisir de vous accompagner dans vos démarches.

À vous tous, de très heureuses Fêtes!

Michel Ross, inspecteur municipal



LE MOT DE LA CONSEILLÈRE, DISTRICT NO 4



Chers résidents et chères résidentes,

C'est avec un immense plaisir que je vous représenterai comme conseillère pour le district numéro 4 pour un deuxième mandat suite aux élections du 7 novembre dernier.

Je vous remercie beaucoup de votre confiance et je l'apprécie énormément.

Je suis très enthousiaste de continuer à m'impliquer au sein de notre communauté et de mettre mes compétences, mon dévouement, mon énergie et mon professionnalisme au service de notre ville.

Nous avons eu notre première séance de planification le 15 novembre dernier et Monsieur le Maire, Monsieur Yvan Côté, m'a confié le dossier « environnement ». De plus, je lui apporterai mon soutien concernant les ressources humaines avec mon collègue Monsieur Yvan Duval.

Lors de sa séance extraordinaire du Conseil de Ville le 15 novembre dernier, il a été résolu par les membres de me confier le mandat de maire suppléant pour la prochaine année.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des suggestions ou des commentaires. C'est avec diligence que je répondrai à vos demandes.

À vous tous, je vous souhaite un magnifique temps des fêtes en famille. Que le bonheur, la joie et l'amour soient au rendez-vous.



Jocelyne Boivin, Conseillère, district no 4



Jean fait tout
HOMME À TOUT FAIRE.



**AIDEZ LE PÈRE NOËL CETTE ANNÉE,
APPELEZ-NOUS POUR VOTRE DÉNEIGEMENT.**

DÉNEIGEMENT DE TOITURES ET D'ENTRÉES PIÉTONNIÈRES

418 998-8993

jeanfaittout.ca/ 

LE MOT DU CONSEILLER, DISTRICT NO 6



Chers citoyens et citoyennes,

C'est avec une grande fierté que je me joins à la nouvelle équipe que vous avez choisie pour diriger notre belle ville.

J'ai 35 ans d'expérience dans le domaine des ventes et de la gestion. Je suis économiste de formation, titulaire d'un EMBA, cohorte 2012 de l'Université Laval et père de deux jeunes adultes.

On m'a confié le dossier des communications et je m'engage à mettre mes compétences à votre service et à être à votre écoute pour servir vos intérêts.

Je travaillerai à l'amélioration du site web mais aussi à faciliter les échanges et communiqués avec tous les citoyens afin de vous tenir à l'affût des décisions prises, nouveautés et décisions prises par le Conseil municipal.

Pour ce faire, je demanderais votre collaboration afin que vous nous fassiez parvenir votre adresse courriel à notre directrice générale à info@villelacstjoseph.com ou à vous inscrire directement à l'infolettre via le site web de la ville.

De plus, si vous aviez des commentaires ou suggestions, n'hésitez pas à nous les soumettre.

Mon épouse et moi rêvons de devenir des citoyens à temps complet d'ici quelques années et vous comprendrez maintenant mon désir de m'impliquer!

En terminant, je vous remercie de votre confiance et profite de l'occasion pour vous offrir mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une Heureuse Année!

Steve Gauthier, Conseiller district no 6.



PANIERS DE NOËL

Pour de nombreuses personnes, le temps des Fêtes est particulièrement stressant et difficile sur le plan financier. C'est pourquoi les organismes du milieu sociocommunautaire offrent des services visant à soutenir les personnes et les familles au cours de cette période. Parmi ces services, on retrouve le traditionnel panier de Noël, mais aussi d'autres formes de distribution de denrées alimentaires.

Je sais que vous êtes souvent sollicités par toutes sortes d'organismes tout aussi méritoires les uns que les autres mais particulièrement cette année, le bonheur de rendre quelqu'un heureux, est un cadeau qu'on peut se faire à nous-mêmes.

La majorité d'entre vous n'avez pas connu cette réalité de passer Noël seul, ou de ne pouvoir offrir quoi que ce soit à vos enfants ou aux membres de votre famille et c'est pourquoi je vous invite à vous montrer généreux et à venir déposer des denrées non périssables, des jouets ou vêtements afin d'offrir du bonheur et illuminer les yeux des enfants le soir de Noël. Vous pouvez également y déposer des Bas de Noël pour les enfants. Des boîtes seront disposées dans le Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville pour recevoir vos dons.

Si vous désirez remettre un don en argent, un reçu de charité vous sera transmis pour tout montant de 25 \$ et plus. Vous pouvez également nous remettre un don par chèque fait à l'ordre du **Comité d'Orientation et de Dépannage** qui œuvre à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et nous leur transmettrons en même temps que les Paniers de Noël. Nous recevrons vos dons à l'Hôtel de Ville jusqu'au **mardi 21 décembre prochain**. J'irai par la suite porter le tout au Comité qui s'occupera d'en faire la distribution durant la semaine.

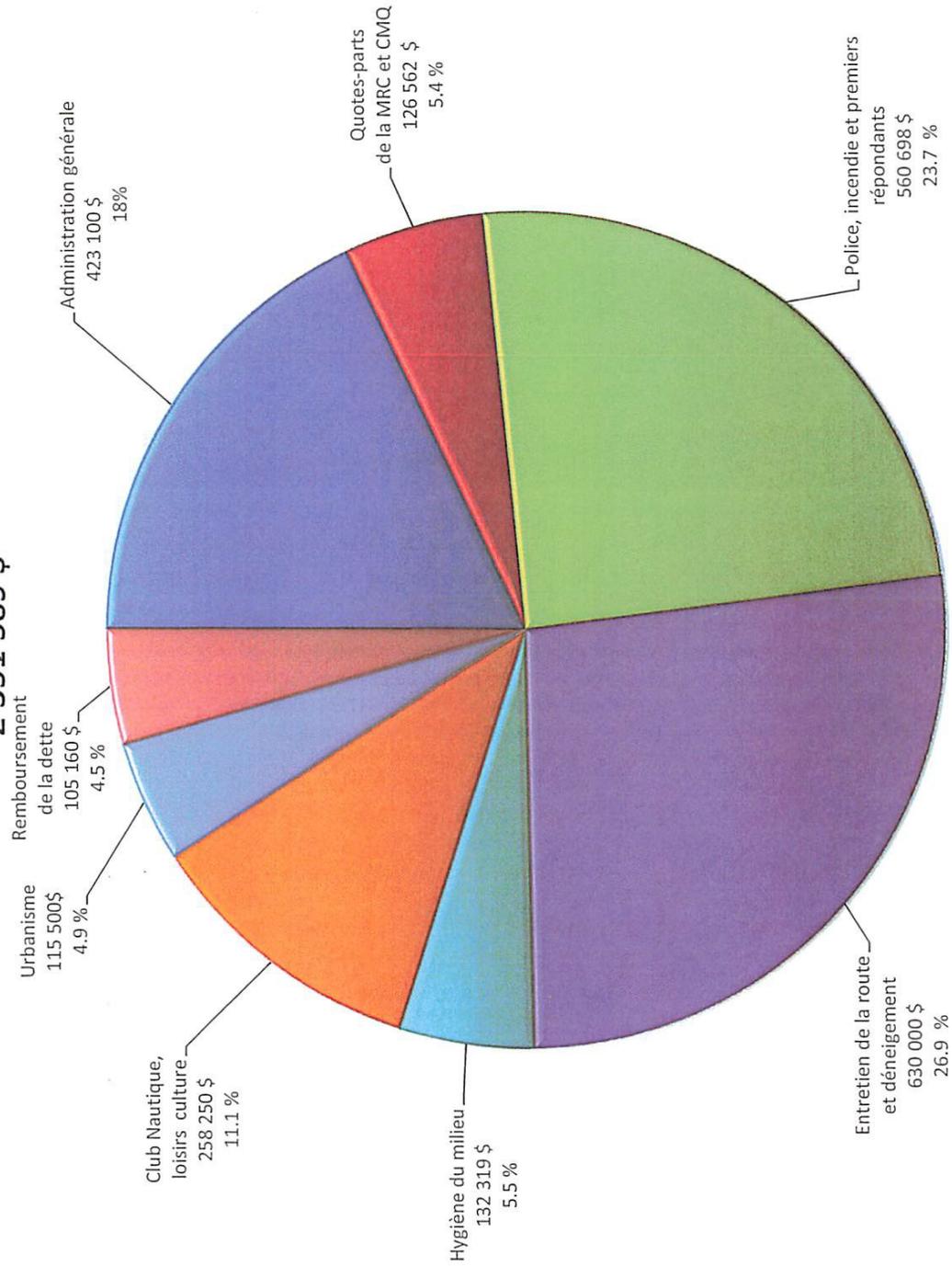
Au nom de ces familles, je vous remercie de votre générosité!

Vivian Viviers, Directrice générale



VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH BUDGET 2022

2 351 589 \$



LE MOT DU CONSEILLER, DISTRICT NO 5



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le 1^{er} octobre dernier, j'ai eu l'honneur d'être assermenté au poste de conseiller du district 5 de la Ville de Lac Saint-Joseph. Au cours des quatre prochaines années, j'aurai le devoir de vous représenter, animé par ce désir d'améliorer votre qualité de vie et armé de mes convictions et de mon expérience.

Nous avons en commun cette volonté de faire de notre ville un milieu de vie exceptionnel et un lieu propice à la villégiature et au ressourcement, conformément à notre devise : *Environnement Protégerai*.

Au cours de ce mandat, je serai à votre écoute. Vos priorités vont devenir les miennes. Vous m'avez donné un siège au conseil municipal et, en échange, je vous donnerai une voix. Je ferai entendre vos préoccupations et agirai au meilleur de mes connaissances. Et surtout, je serai à la hauteur de la confiance que vous m'avez manifestée.

Je continuerai à travailler au Comité consultatif d'urbanisme où la priorité pour 2022 est la refonte des principaux règlements municipaux. Si vous avez des suggestions à nous faire à ce sujet, j'apprécierai les recevoir.

N'hésitez surtout pas à me joindre sur mon cellulaire au 418-563-5015 pour discuter des enjeux qui vous sont chers.

J'en profite pour vous offrir mes meilleurs vœux en cette période des Fêtes!

Claude Tessier, Conseiller district no 5.



MERCI DE VOTRE SOUTIEN



FONDATION
LES JARDINS DU HAUT-ST-LAURENT
ET CÔTÉ-JARDINS

4770 rue St-Félix, St-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 0K9 CANADA
Tel: 418-780-8179 Courriel: info@fondationjhs-lcj.ca

Simon Lapointe

Homme à tout faire

Estimation
gratuite

☎ 581.748.1084

@ partagezvotreliste@gmail.com

Votre coup de main pour vos
travaux d'entretien et de réparation
intérieurs - extérieurs - saisonniers

Sim's
Petits travaux

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Nous voici à moins d'un mois de Noël . L'année 2021, malgré la pandémie, est encore passée trop vite et nous voici à l'heure des bilans.

De nombreuses transactions immobilières ont eu lieu cette année et nous comptons plusieurs nouveaux concitoyens à qui nous souhaitons la bienvenue.

Avant la pandémie, le conseiller de district se rendait rencontrer un nouvel arrivant pour se présenter et lui remettre une pochette de bienvenue contenant différentes informations pertinentes sur notre ville. Nous n'avons pu le faire depuis deux ans mais espérons pouvoir recommencer cette habitude à compter du printemps prochain.

De nombreux permis de construction et de rénovation ont également été émis au cours de l'année. À ce sujet, j'invite les propriétaires à aviser les entrepreneurs du danger de stationner leurs véhicules et remorques en bordure du chemin Thomas-Maher, surtout en hiver alors que la chaussée est réduite et parfois glissante. Si vous avez l'espace nécessaire, vous pouvez aménager un stationnement en bordure de votre propriété qui pourra servir tant pour vos visiteurs, entrepreneurs, livreurs que pour vous. C'est une question de sécurité.

Des décisions urgentes et importantes ont également été prises au début de l'été suite à l'annonce de la vente de la Plage de Lac-Saint-Joseph à un promoteur immobilier qui voulait y aménager un projet de condos incompatible avec les mesures entreprises au cours des dernières années pour la protection de la qualité de l'eau du lac. Des procé-

dures ont été entreprises par nos procureurs afin d'arrêter ce projet et de reprendre possession des terrains qui avaient été cédés à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac il y a plusieurs années conditionnellement à ce que ces terrains demeurent une plage publique. Nous n'avons aucun développement dans ce dossier pour le moment mais demeurons à l'affût de toute information relative à ce dossier.

Un avis de réserve foncière a été enregistré concernant un autre projet domiciliaire annoncé du côté est près de la Plage de Lac-Saint-Joseph retardant ainsi ce projet pour une période de deux ans. Aucun développement n'est survenu pour le moment.

Nous avons également continué les travaux routiers ainsi que la réfection de ponceaux suite à l'inventaire fait en 2020. Le chemin Thomas-Maher a également été élargi aux endroits les plus appropriés afin d'en faciliter l'accès aux marcheurs et aux cyclistes qui y circulent. Ces travaux se continueront l'an prochain.

Des travaux de réparations de la rampe de mise à l'eau ont été effectués à l'automne afin de sécuriser ladite rampe et la rendre plus facile d'utilisation. Ces travaux seront terminés au printemps prochain avant la mise à l'eau des bateaux.

Comme par les années passées, un conteneur Éco-Bac sera installé aux deux entrées de la Ville durant la période des Fêtes afin que vous puissiez y déposer vos ordures ménagères et ainsi dégager les bacs semi-enfouis. Nous vous invitons à vous en servir de façon raisonnable et à ne rien laisser par terre autour des bacs.

Suite aux élections du 7 novembre dernier, je vous présente le nouveau Conseil municipal.

En terminant, je vous souhaite à tous un très Joyeux Noël et une Heureuse Année 2022 de santé, bonheur et paix. Soyez prudents dans vos déplacements durant cette période des Fêtes.

Vivian Viviers , Directrice générale



De gauche à droite, M. Steeve Gauthier, M. Yvan Duval, Mme Jocelyne Boivin, le Maire M. Yvan Côté, M. Michel Cordeau, M. Jean-Sébastien Sheedy et M. Claude Tessier.



UNE NOUVEAUTÉ AU LAC POUR L'ENVIRONNEMENT

Le PureShack
Détailant de produits écologiques

Mot de votre détaillante de produits écologiques PURE, entreprise Le PureShack

Bonjour à tous et toutes,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente les produits PURE, famille et maison.

Avez-vous déjà songé que la protection de notre magnifique environnement passe aussi par les produits de nettoyage et d'hygiène personnelle que nous utilisons chaque jour ?

J'ai eu cette réflexion suite au changement de nos installations septiques, en 2020. La compagnie Bionest nous suggérait fortement, pour ne pas dire exigeait, un changement d'habitudes drastiques dans le choix des produits de nettoyages utilisés et de la quantité d'eau utilisée. Fini les javellisants et produits chimiques! J'ai voulu essayer tout ce qui était de produits écologiques mais pas à n'importe quel prix ! Mon choix s'est fixé sur les produits Pure, pour leur efficacité, leur prix et les changements que j'ai pu observer sur mes allergies depuis que j'utilise leurs produits corporel et savon à lessive. J'ai tellement aimé la compagnie, leur philosophie et leurs produits, que je me suis dit, pourquoi ne pas devenir détaillante et en faire la promotion. **Voilà Le PureShack est né !!**

PURE est une entreprise située à St-Alexandre de Kamouraska qui fabrique des produits ménagers et d'hygiène corporelle depuis 12 ans. Leur mission est de développer des produits écologiques pour la famille et la maison, en utilisant des ingrédients de source naturelle sans toxines. Le tout, en conservant une performance irréprochable.

Voici ce que Le PureShack vous offre:

1. Les produits Pure vous sont offerts dans des contenants de plastiques spécialement conçus pour le remplissage de produits ménagers et d'hygiène corporelle.
2. Vous achetez la bouteille pleine du produit de votre choix. Une bouteille avec étiquette indiquant les ingrédients et mode d'emploi.
3. Une fois la bouteille vide, ou presque, vous remplissez à la station en vrac Le PureShack.
4. Réutilisation de l'emballage = réduction des coûts et moins de plastique dans l'environnement.

Vous trouverez la liste des prix en insertion de ce journal.

Je vous invite à venir visiter Le PureShack au 922 chemin Thomas-Maher, Ville de Lac St-Joseph.

Les heures d'ouvertures pour la période hivernale sont:

- Jeudi de 9h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 17h00
- Sur demande au 418-576-8992

*Possibilité de livraison autour du Lac pour \$5.00
Paiement comptant, virement Interac ou chèque.*

Au plaisir de vous voir,
Sonia Duchesneau / Le PureShack
922, chemin Thomas-Maher, 418-576-8992



Engagés dans des projets d'ici



Fonds d'aide au développement du milieu

Grâce à ce fonds, votre caisse soutient des projets porteurs qui ont un impact réel sur notre communauté.

Soumettez votre projet pour bénéficier d'une contribution financière. Date limite : 17 décembre 2021

desjardins.com/caisse-saint-raymond-sainte-catherine

 **Desjardins**
Caisse populaire de
Saint-Raymond-Sainte-Catherine

Sincères condoléances



Claude Gagnon (1939-2021)

À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 24 octobre 2021, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Claude Gagnon, fils de feu M. Louis-Henri Gagnon et de feu dame Laurette Bouchard, époux de dame Dinae Lépine. Il demeurait à Québec (arrondissement Ste-Foy).

Il laisse dans le deuil outre son épouse Diane, ses enfants: Charles-Bernard, Christine, Katherine et sa petite-fille Sarah; ses sœurs Lise (feu Bernard Prévost), Céline, Anne (Rémi Fortin); ses filleules Mélanie Fortin et Marie-Hélène Tremblay. Il laisse également dans le deuil son beau-frère et ses belles-sœurs de la famille Lépine: Lorraine, Orietta, Lili, Marie, Charlotte et Guy, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

Le service religieux a été célébré le jeudi 11 novembre 2021 en la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, 261-4715, avenue des Replats, Québec (Qc), G2J 1B8.



Richard Faber (1955-2021)

À la Maison Michel-Sarrazin, le 12 novembre 2021, à l'âge de 66 ans, est décédé monsieur Richard Faber, époux de Lynn Madeleine, fils de feu madame Louise Légaré et de feu monsieur Gaston Faber. Il demeurait à Québec.

Il était l'époux adoré de Lynn Madeleine, le père extraordinaire d'Alexandre Faber (Madeleine Plaisance) et de Catherine Faber (Mathieu Bérubé). Il laisse également dans le deuil ses deux amours Joseph et Ève; ses frères et sœurs: Judith (Geneviève Thibault), André (Valeska Ishii), Yolande (Daniel Lessard), son frère aîné (conjointe); sa belle-mère Madeleine Audet; ses beaux-frères et belles-sœurs: Normand Madeleine (Caroline Meunier), Danielle Constantin (Jacques Constantin), Monika Madeleine (Marc Henrie), Karynn Madeleine (Gary); ainsi que ses filleuls Antoine, William et plusieurs neveux, nièces et ami(e)s.

Le service religieux a été célébré le vendredi 26 novembre 2021 au Centre Funéraire de Charlesbourg.

Merci particulier à Aline Guérin et Danielle Constantin pour leur soutien indéfectible. Remerciements également à Marc De-meule qui a toujours été présent tout au long de cette épreuve.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société de leucémie et Lymphome du Canada, site web www.slcanada.org ou à la Maison Michel Sarrazin, site web www.michel-sarrazin.ca.





L'efficacité a un nom...

LAUZON & LAUZON

AGENCE IMMOBILIÈRE

Tél. 418-648-2359 · lauzonlauzon.ca

Chantal Lauzon B.A.A



LAC ST-JOSEPH



MAGNIFIQUE BORD DE L'EAU, côté soleil, luxueuse résidence de bois et pierres avec terrasse, plafond cathédrales en bois 28 pieds haut

LAC ST-JOSEPH



SITE EXCEPTIONNEL, aire ouverte, foyers, gazebo, garage double, immense terrasse bord de lac de 45 pieds, abri bateau, bel aménagement paysagé, irrigation, sculptures et entrée en pavé uni, plusieurs rénovations **2 350 000 \$**

LAC ST-JOSEPH



BORD DE L'EAU, rénové avec goût sur trois niveaux voir planchers, foyer, escaliers, cuisine et salles de bain, garage double, site calme et enchanteur, près piste cyclable **1 695 000 \$**



Établie depuis plus de 25 ans...

Secteur

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

ARBORICULTURE
Nicolas Gosselin



Élagage d'arbres

Abattage

Déchetage des branches

Estimation gratuite

418 **559-5690**

www.arboriculturegosselin.com

nicgosselin@hotmail.com

plomberie

Jean-François Drolet

Entrepreneur spécialisé en plomberie
& système de pompage des eaux souterraines



418 929-8894

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Michel D'Amours

Courtier immobilier
Cell. : 418 265-8383

RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)

AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉ INDÉPENDANT ET AUTONOME
DE RE/MAX QUÉBEC INC.

325, rue Marais, Bureau 250
Québec QC G1M 3R3

Bur.: 418 683-9300 • Fax: 418 687-3629





Festoyer en toute sécurité pendant la période des fêtes

Lorsqu'on parle du temps des fêtes, il est question bien sûr des décorations de Noël. Plusieurs consignes de sécurité incendie sont importantes à respecter pour passer un joyeux temps des fêtes. En voici quelques-unes.

Si vous optez pour un arbre naturel, soyez doublement prudent. Choisissez-en un qui est fraîchement coupé. Lorsqu'on touche les branches, les aiguilles ne devraient pas tomber. Arrosez-le à tous les jours. Installez le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur (foyer, chandelle, ampoule, radiateur, ect.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties d'évacuation. Ne placez jamais de chandelle dans l'arbre. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez votre lieu de résidence. Enfin, lorsqu'il est sec et qu'il perd beaucoup d'aiguilles, il est fortement conseillé de jeter l'arbre.

Lors de l'installation de vos lumières et votre sapin de Noël, manquez-vous de prises électriques pour tout brancher? Vous est-il déjà arrivé de surcharger vos prises électriques ou utilisez-vous une barre multiprise pour éliminer les risques d'incendie?

Évitez de surcharger les prises de courant. Utilisez plus d'une prise de courant si la consommation en watts de l'ensemble des lumières dépasse la capacité de la prise de courant.

Si vous devez utiliser une rallonge électrique, assurez-vous de sa capacité à résister à la charge en comparant la puissance électrique indiquée sur le fil avec la plaque signalétique de l'appareil. Ainsi, elle ne risquera pas de surchauffer et de causer un incendie.



Faites attention avec vos bougies ! 

Installez les bougies dans un contenant solide et assez grand pour recueillir les débordements. Tenez-les hors de la portée des enfants, des animaux domestiques et à l'écart de tout objet inflammable, qui pourrait les renverser. N'oubliez pas d'éteindre les bougies lorsque la fête est terminée ou avant de quitter la pièce.



Toute l'équipe du Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier vous souhaite un joyeux temps des Fêtes !

Source : ontario.ca/commissairesdesincendies



Sécurité Civile

Saviez-vous qu'une inondation peut survenir même en période hivernale ou lors de fortes précipitations, et ce, quelle que soit la saison? Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau d'eau peut monter brusquement. Malheureusement, d'une année à l'autre, plusieurs personnes se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions nécessaires.

C'est pourquoi les municipalités doivent être attentives aux indices et aux causes potentielles d'inondation sur leur territoire et prendre des mesures efficaces pour protéger leurs citoyens / infrastructures. En ce qui concerne les citoyens, ils doivent s'assurer d'être bien renseignés afin de prendre les premières précautions pour faire face à un éventuel sinistre.

Avant une inondation

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable au www.geoinondations.qouv.qc.ca;
- Surveillez périodiquement la crue des eaux au www.geoeql.msp.qouv.qc.ca;
- Assurez-vous d'avoir votre trousse d'urgence (72 heures) ainsi que votre plan familial d'urgence. Pour obtenir de l'information supplémentaire, allez à l'adresse suivante www.securitepublique.qouv.qc.ca;
- Respecter les consignes données par les sources officielles d'information.

Source : Québec.ca/inondation

En cas d'alerte d'inondation

- Suivez l'évolution de la situation dans les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec, à la radio, à la télévision ou sur internet;
- Rangez en hauteur ou à l'étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau commence à envahir votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec et les services d'urgence;
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour éviter qu'ils ne soient projetés ou emportés par l'eau.

Évacuation

Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison.



Crédit photo : Kaven Beaumont





ANDRÉ GARNEAU inc.
Entrepreneur Électricien

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

R.B.Q. 5593 8484

- Résidentiel
- Commercial
- Installation et réparation

Fossambault-sur-le-Lac
et Québec métro

Tél.: 418 875-3245
Cell.: 418 802-7318
andre@andregarneau.com



La nature pour vous

ESTHÉTIQUE ÉLECTROLYSE
MARLYNE DUCHESNE

À la fine pointe de la technologie

Soins personnalisés
Visagiste
Épilation définitive par ordinateur
Produits naturels

Sur rendez-vous
418 875 5514
Certificats cadeaux disponibles
<http://esthetiqueelectrolysemarlyneduchesne.com>

YON
PHYTO5™

Alain Coulombe
Huissier de justice
Président
acoulombe@gschuis.com



Étude Coulombe Dubé
HUISSIERS DE JUSTICE
DIVISION DE
Gagnon Sénéchal Coulombe
Depuis 1966

800, boul. des Capucins Québec (Québec) G1J 3R8

1 800 463-6267 418 648-1717
418 522-9911

www.monhuissieraquebec.com

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

Me André Lemay

200-1195, av. Lavigerie Québec, QC G1V 4N3

alemay@tremblaybois.ca
418-658-9966
tremblaybois.ca

Les entreprises
Jean Boilard inc.
Tirage de joints



R.B.Q. : 2952-7751-51

Jean Boilard
418 955-9549
jeanboilard03@hotmail.com

327, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 2L5



Groupe Altus
Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



CONSTRUCTIONS BEAUBOIS
Licence RBQ : 1695-6450-38

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

**Artisan de votre bonheur
depuis plus de 38 ans!**

✓ Vaste expérience ✓ Travaux garantis ✓ Service incomparable ✓ Professionalisme reconnu ✓ Réalisations de qualité

constructionsbeaubois.com 418 871-8884

NOBILIS
LAURÉAT 2015



DATE	ACTIVITÉS	LIEUX
20 décembre 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
24 décembre au 4 janvier 2022	Vacances des Fêtes	Bureaux Fermés
25 décembre 2021	Noël	
17 janvier 2022	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
21 février 2022	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
21 mars 2022	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
17 avril 2022	PÂQUES	
19 avril 2022	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville



Ville de Lac-Saint-Joseph
 360, chemin Thomas-Maher
 Lac-Saint-Joseph (Québec)
 G3N 0A7
 Tél: 418-875-3355
 Téléc.: 418-875-0444
 Courriel: info@villelacstjoseph.com
www.villelacstjoseph.com
HORAIRE:
 Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30
 Vendredi: 8h30 à 15h00
 (Fermé tous les jours de 12h00 à 13h00)

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

APPELSJ	418 522-0664
Bibliothèque Anne-Hébert	418-875-4758
CBJC	418 875-1120
Cercle des Fermières	418 875-3368
Chevaliers de Colomb	418 875-1119
Clinique médicale Ste-Catherine	418-875-0600
Club l'Age d'Or	418 875-3410
Club de motoneige	418 875-2650
Comité d'aide aux malades et à la mortalité	418 875-3364
Corp. Artistes et artisans	418 875-3701
Popote Multi-services	418 845-3081
Société piste Jacques-Cartier/ Portneuf	418 337-7525



Yvan Côté
 Maire de
 Lac-Saint-Joseph

Yvan Duval
 District #1
 Nos. civiques
 2 à 134



Michel Cordeau
 District #2
 Nos. civiques
 134 à 262

Jean-Sébastien Sheedy
 District #3
 Nos. civiques
 264 à 389



Jocelyne Boivin
 District #4
 Nos. civiques
 390 à 522

Claude Tessier
 District #5
 Nos. civiques
 524 à 888



Steve Gauthier
 District #6
 Nos. Civiques
 890 à 1075

Retrouvez votre nature



Faites le plein d'énergie et d'air pur :
50 km de pistes entretenues avec soin,
au cœur de la nature.

Photo: Steve Deschênes

 **Sépaq**
Duchesnay